

POINT DE VIGILANCE – ÉTAPE 6 (2ND DEGRE)

La subvention demandée correspond au montant « Reste à financer »

Les comptes doivent être à l'équilibre. Les prix sont TTC.

Il est **impératif** de respecter le tarif horaire et le nombre maximum d'heures d'intervention mentionné dans le cahier des charges de l'appel sollicité. Pour plus d'informations, pour plus d'informations, consulter le [cahier des charges de chacun de ces appels à projets](#) et/ou le [tableau synthétique des différents appels à projets concernés par la campagne PACTE](#).

PS : Si le partenaire intervient à titre gracieux, merci de renseigner son intervention avec un tarif horaire de 0 €.

Il est **impératif** de respecter la subvention maximale accordée par le cahier des charges de l'appel sollicité. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [cahier des charges de chacun de ces appels à projets](#) et/ou le [tableau synthétique des différents appels à projets concernés par la campagne PACTE](#).

Des pièces complémentaires (fiche gestion, RIB, CV) sont à envoyer avant le lundi 5 octobre 2020, par mail, à : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr. Pour plus d'informations, veuillez consulter le document « [Pièces complémentaires à fournir](#) ».

Remarque importante : pour les écoles/établissements participants à un projet fédérateur porté par une structure culturelle, c'est cette dernière qui transmettra à la Daac les pièces complémentaires.